

DIPLÔME D'UNIVERSITÉ

Modes amiables de règlement des différends

Le DU apporte aux participants la possibilité de se former aux modes amiables de règlement des différends : négociation, médiation, conciliation, droit collaboratif, procédure participative assistée par avocat.

DIPLÔME D'UNIVERSITÉ MODES AMIABLES DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENTS

> OBJECTIFS DE LA FORMATION

- **Se former aux différends MARD** (négociation, médiation, conciliation, droit collaboratif, procédure participative assistée par avocat).
- **Acquérir et maîtriser les outils de l'amiable** quel qu'en soit le domaine d'application.
- Mettre en capacité les participants de **proposer** les MARD à leurs clients ou aux justiciables, leur apprendre à **tenir leur rôle** au cours du processus (ex. avocat conseil d'une partie en médiation ou en conciliation), voire à les **pratiquer** eux-mêmes s'ils conduisent le processus (négociateur, médiateur, conciliateur, avocat collaboratif ou participatif).

> SPÉCIFICITÉS DE LA FORMATION

- Formation aménagée sur 2 jours :
 - le vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h ;
 - le samedi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ;
- et concentrée sur 8 mois (de début octobre à fin mai) afin d'être conciliée avec l'activité professionnelle des participants.
- Pédagogie active, alternant les apports théoriques et les mises en situation pratiques.
- Intervention de professionnels affichant une compétence et une expérience dans le domaine des MARD.
- **DU MARD reconnu par l'AFPDC et remplissant les conditions du CNMA**
- Possibilité de capitaliser des modules du DU MARD en obtenant un Certificat d'université (CU) : CU Outils de l'amiable, CU Médiation.

> CONDITIONS D'ACCÈS

PROFESSIONNELS

- Cette formation est accessible en formation continue.

Plus de renseignements sur la formation continue :
formation.continue@univ-smb.fr / 04 79 75 91 82

- Tout professionnel (avocat, juge, huissier de justice, notaire, juriste d'entreprise, expert, psychologue, DRH, médecin du travail, gestionnaire relation client, architecte, etc.) qui intègre dans sa pratique la gestion des conflits et souhaite acquérir des compétences dans ce domaine peut se porter candidat.

- Un jury, composé des deux responsables de la formation (un enseignant-chercheur de l'USMB et un avocat spécialisé en MARD), prononce après étude du dossier et/ou entretien, l'admission dans les limites de la capacité d'accueil du DU.

ÉTUDIANTS

- Sous réserve des places disponibles, la candidature au DU MARD peut être ouverte aux étudiants en formation initiale titulaires d'un Bac + 4.
- Cette candidature s'effectue en parallèle ou indépendamment d'une inscription en Master 2, pour afficher ensuite une compétence en MARD, permettant une meilleure intégration professionnelle.

CAPACITÉ D'ACCUEIL

- 20 inscrits

> ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

ENSEIGNEMENTS

Le DU MARD représente un volume total de 200 heures. Les participants doivent s'inscrire aux 6 modules obligatoires, à savoir les modules 1, 2, 3, 5, 6 et 8 (190 h en présentiel + 10 h de travail personnel pour établir une note de lecture sur un ouvrage) pour acquérir le DU MARD.

Pour approfondir la formation de base de 200 heures, ils peuvent s'inscrire en plus à un ou plusieurs modules facultatifs, parmi les modules 4, 7-1, 7-2 et 7-3.

- Sociologie, psychologie et dimensions du **conflit** ■ **Techniques de négociation** ■ Psychologie cognitive, **neurosciences** et biologie du cerveau ■ Intelligence émotionnelle et collective ■ **Techniques de communication** (écoute active, PNL, CNV) ■ **Médiation** ■ **Conciliation** ■ **Droit collaboratif** ■ **Procédure participative** ■ Divorce par consentement mutuel extra-judiciaire ■ Gestion des conflits en entreprise et en matière de construction ■ Accord des parties.

MODALITÉS D'OBTENTION DU DIPLÔME

L'évaluation est organisée en fin de cycle et comprend deux épreuves :

- une note de lecture ;
- une soutenance orale devant un jury sur la mise en pratique de la médiation et du droit collaboratif (cas pratique avec mise en situation).

L'attribution du DU est conditionnée par :

- le suivi complet des 6 modules obligatoires de la formation sur 1 ou 2 année(s) universitaire(s),
- l'obtention de la moyenne de 10/20 à l'évaluation.

CU OUTILS DE L'AMIABLE ET CU MÉDIATION

Les participants, titulaires d'un bac + 2, qui n'ont pas un profil avocat peuvent s'inscrire à certains modules du DU MARD qu'ils peuvent valoriser en acquérant un certificat d'université.



> ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

ENSEIGNEMENTS ET MODALITÉS D'OBTENTION DU CU OUTILS DE L'AMIABLE

Le CU Outils de l'amiable représente un volume total de 105 heures (95 h. en présentiel + 10 h. de travail personnel pour établir une note de lecture sur un ouvrage). Les participants doivent **s'inscrire aux 2 modules obligatoires, à savoir les modules 1 et 2, pour acquérir le CU Outils de l'amiable.**

■ Sociologie, psychologie et dimensions du **conflit** ■ **Techniques de négociation** ■ Psychologie cognitive, **neurosciences** et biologie du cerveau ■ Intelligence émotionnelle et collective ■ **Techniques de communication** (écoute active, PNL, CNV)

L'évaluation est organisée en fin de cycle et comprend 1 épreuve : une note de lecture.

L'attribution du CU est conditionnée par :

- le suivi complet des 2 modules obligatoires de la formation,
- l'obtention de la moyenne de 10/20 à l'évaluation.

ENSEIGNEMENTS ET MODALITÉS D'OBTENTION DU CU MÉDIATION

Pour s'inscrire au CU Médiation, les participants doivent avoir préalablement validé le CU Outils de l'amiable. Le CU Médiation représente un volume de 56 heures en présentiel. Les participants doivent **s'inscrire aux 2 modules obligatoires, à savoir les modules 3 et 8, pour acquérir le CU Médiation.**

Pour approfondir leur formation de base en outils de l'amiable et médiation, ils peuvent s'inscrire en plus aux modules facultatifs 7-2 et/ou 7-3.

■ **Médiation** ■ **Gestion des conflits en entreprise et en matière de construction** ■ **Accord des parties**

L'évaluation est organisée en fin de cycle et comprend 1 épreuve : une soutenance orale devant un jury sur la mise en pratique de la médiation (cas pratique avec mise en situation). L'attribution du CU est conditionnée par :

- la validation préalable du CU Outils de l'amiable,
- le suivi complet des 2 modules obligatoires de la formation,
- l'obtention de la moyenne de 10/20 à l'évaluation.

> COMPÉTENCES VISÉES

Afficher professionnellement une compétence dans le domaine des MARD :

■ Soit le participant s'est inscrit à certains modules (outils de l'amiable, médiation, etc.) et peut faire état de cette compétence acquise sur sa carte professionnelle, au mieux en la valorisant par l'obtention d'un CU Outils de l'amiable puis d'un CU Médiation.

■ Soit le participant a suivi le DU (6 modules obligatoires) et peut faire état de la titularité d'un DU MARD, ce qui concerne les avocats puisque le programme obligatoire couvre les différents MARD susceptibles d'être pratiqués par les avocats (négociation, médiation, droit collaboratif, procédure participative). La formation suivie est alors sanctionnée par un Diplôme d'Université.

> PROGRAMME

<http://formations-fac-droit.univ-smb.fr/fr/toute-l-offre-de-formation.html>

Diplôme d'université > DU Modes amiables de règlement des différends
Certificat d'université > CU Outils de l'amiable > CU médiation

> CANDIDATURE/CONTACTS

Télécharger le formulaire de pré-inscription sur le site de la Faculté de droit : <https://www.fac-droit.univ-smb.fr> > FORMATION > DIPLÔME D'UNIVERSITÉ

Formulaire de pré-inscription à renvoyer à :

Laurence Redoutez

Chargée de Développement Alternance et Formation Continue

04 79 75 91 82

Laurence.Redoutez@univ-smb.fr

Pour toute question pédagogique, contacter :

Béatrice Gorchs-Gelzer

Maître de conférences à la Faculté de droit de l'USMB

04 79 75 83 97

Beatrice.Gorchs-Gelzer@univ-smb.fr

Pour toute question sur la formation professionnelle à l'université :

<https://www.univ-smb.fr/formation-continue/>

**TÉLÉCHARGER LE FORMULAIRE
DE CANDIDATURE :**

www.fac-droit.univ-smb.fr

> LES + DE LA FORMATION

Diplôme remplissant les conditions du centre national de médiation des avocats (CNMA) comme formation de 200 heures : les avocats titulaires du DU MARD pourront demander leur référencement auprès du CNMA.

Diplôme reconnu par l'association française des praticiens du droit collaboratif (AFPDC) : les avocats titulaires du DU MARD pourront être inscrits sur la liste des avocats, formés au droit collaboratif, tenue et diffusée par l'AFPDC.

Capitalisation possible de modules de la formation en vue de l'obtention d'un certificat d'université.



Jacob-Bellecombette

Mise à jour : octobre 2022



Réalisation : Faculté de Droit de l'USMB - Crédits photos : (c) Photo by Headway on Unsplash - juillet 2020 - Document non contractuel